



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE BORDEAUX

# LETTRE D'ACTUALITÉS



n° 16 – Juin 2024



ISSN 2968-0581

# Cérémonie de prestations de serment des magistrats administratifs

La loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice a instauré le serment professionnel des magistrats administratifs. Obligatoire pour les nouveaux magistrats nommés à partir du 1er janvier 2024, il est une faculté pour ceux qui étaient déjà en fonctions à cette date. Onze magistrats de la CAA de Bordeaux ont ainsi, le 17 janvier 2024, prêté serment de « remplir leurs fonctions en

toute indépendance, probité et impartialité, de garder le secret des délibérations et de se conduire en tout avec honneur et dignité ». Cette belle manifestation de leur attachement aux valeurs et obligations de la fonction de magistrat laisse inchangé le fait que tous les magistrats administratifs, qu'ils aient ou non prêté serment, sont tenus par ces mêmes principes.

# Cérémonie de prestations de serment des nouveaux experts

Le jeudi 4 avril 2024 s'est tenue la première cérémonie de prestation de serment des nouveaux experts instaurée par les dispositions issues du décret n° 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires publié au journal officiel de la République française du 17 juin 2023.

Désormais, lors de leur inscription initiale sur le tableau établi par une cour administrative d'appel, les experts prêtent devant cette cour le serment d'accomplir leur mission avec conscience, objectivité, impartialité et diligence. Les nouveaux experts inscrits à compter du 1er janvier 2024, prêteront désormais tous serment devant la cour.

La prestation de serment a été reçue, dans le cadre de la journée de formation des experts nouvellement inscrits organisée par la compagnie d'experts CAABLE.

Après un discours d'introduction du Conseiller d'Etat, président de la Cour, Monsieur Luc Derepas, rappelant la portée des termes « conscience, objectivité, impartialité et diligence » du serment, chaque nouvel expert a prêté serment.

